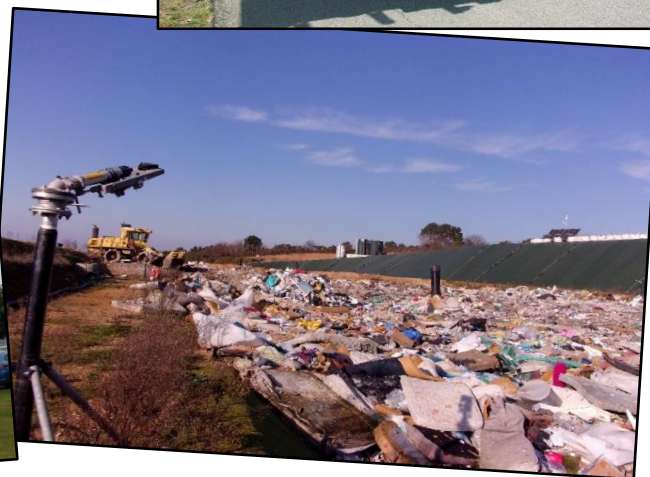




Communauté
de communes
**LACQ
ORTHEZ**

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS



Année 2016

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	4
1. LE TERRITOIRE DESSERVI PAR LE SERVICE	5
2. ORGANISATION DE LA GESTION DES DECHETS	8
3. LES ORDURES MENAGERES	9
3.1. Description de la collecte	9
3.2. Bilan quantitatif.....	9
3.3. Bilan financier	10
4. LES EMBALLAGES MENAGERS – JOURNAUX REVUES ET MAGAZINES	11
4.1. Les Eco organismes	11
4.2. Description de la collecte	13
4.3. Bilan quantitatif.....	13
4.4. Bilan financier	15
5. LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS.....	16
5.1. Description de la collecte	16
5.2. Bilan quantitatif.....	16
5.3. Bilan financier	16
6. LA COLLECTE DES DÉCHETS VERTS	17
6.1. Description de la collecte	17
6.2. Bilan quantitatif.....	17
6.3. Bilan financier	18
7. LES TEXTILES USAGERS.....	19
7.1. Description de la collecte	19
7.2. Bilan quantitatif.....	19
7.3. Bilan financier	19
8. LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL.....	20
8.1. Description du service	20
8.2. Bilan quantitatif.....	20
8.3. Bilan financier	20
9. LES DECHETTERIES	21
9.1. Description du service	21
9.2. Bilan quantitatif.....	23
9.3. Bilan financier	25
10.L'USINE D'INCINERATION DES ORDURES MENAGERES	26
10.1. Présentation de l'installation	26
10.2. Mode de gestion	26
10.3. Bilan quantitatif.....	26
10.4. Bilan financier	27
11.LE POLE DE GESTION DES DECHETS D'ORTHEZ ET LE SITE D'ARTIX	28
11.1. Présentation des installations	28
11.2. Gestion des sites	28
11.3. Bilan quantitatif.....	29
11.4. Bilan financier du pôle de gestion des déchets d'Orthez	30

12.LES DECHETS NON MENAGERS	31
12.1. Désignation	31
12.2. Bilan quantitatif.....	31
12.3. Bilan financier	32
13.BILANS	33
13.1. Bilan quantitatif (en tonnes)	33
13.2. Bilan des contrats	34
13.3. Bilan sur le personnel de la CCLO	35
13.4. Bilan financier	36
13.5. Référentiel	38

PREAMBULE

La loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite loi Barnier) met l'accent sur la transparence et l'information des usagers.

Dans cet objectif, elle précise que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) ayant en charge la collecte et/ou le traitement des ordures ménagères doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport a pour but de présenter les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles la communauté de communes de Lacq-Orthez exécute le service public d'élimination des déchets dans le cadre de sa compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

1. LE TERRITOIRE DESSERVI PAR LE SERVICE

La communauté de communes de Lacq-Orthez est issue d'une première fusion des communautés de communes d'Arthez-de-Béarn, de Lacq, Lagor et Monein depuis le 1^{er} janvier 2011 puis d'une seconde fusion avec la communauté de communes du canton d'Orthez le 1^{er} janvier 2014.

Depuis le 1^{er} avril 2015, la communauté de communes de Lacq-Orthez a récupéré la gestion des déchets produits par la commune de Bellocq. Afin que la communauté de communes de Lacq-Orthez puisse quitter le SIETOM de Chalosse pour la commune de Bellocq, une participation est versée pendant 5 ans (délibération du conseil communautaire du 9 mars 2015) pour un montant de 46 071,72 € TTC par an.

Suite à ces fusions, des disparités de gestion des déchets existaient sur le territoire. Au 1^{er} avril 2015, une première phase d'harmonisation du service a donc été mise en place afin d'assurer un même service de collecte des déchets à l'ensemble des habitants. En 2016, une seconde phase d'harmonisation du service s'est portée sur le service déchetteries.

Années	Populations prise en compte	Sources
2012	50 922 habitants	Population municipale INSEE 2007 (hors Bellocq)
2013		
2014	52 260 habitants	Population municipale INSEE 2010 (hors Bellocq)
2015	52 931 habitants	Population municipale INSEE 2010 (dont Bellocq au prorata de la durée de la convention avec le SIETOM, soit 9 mois)
2016	53 155 habitants	Population municipale INSEE 2010

En 2016, cela représente 23 111 foyers dont 81% en habitat pavillonnaire.

Population par commune

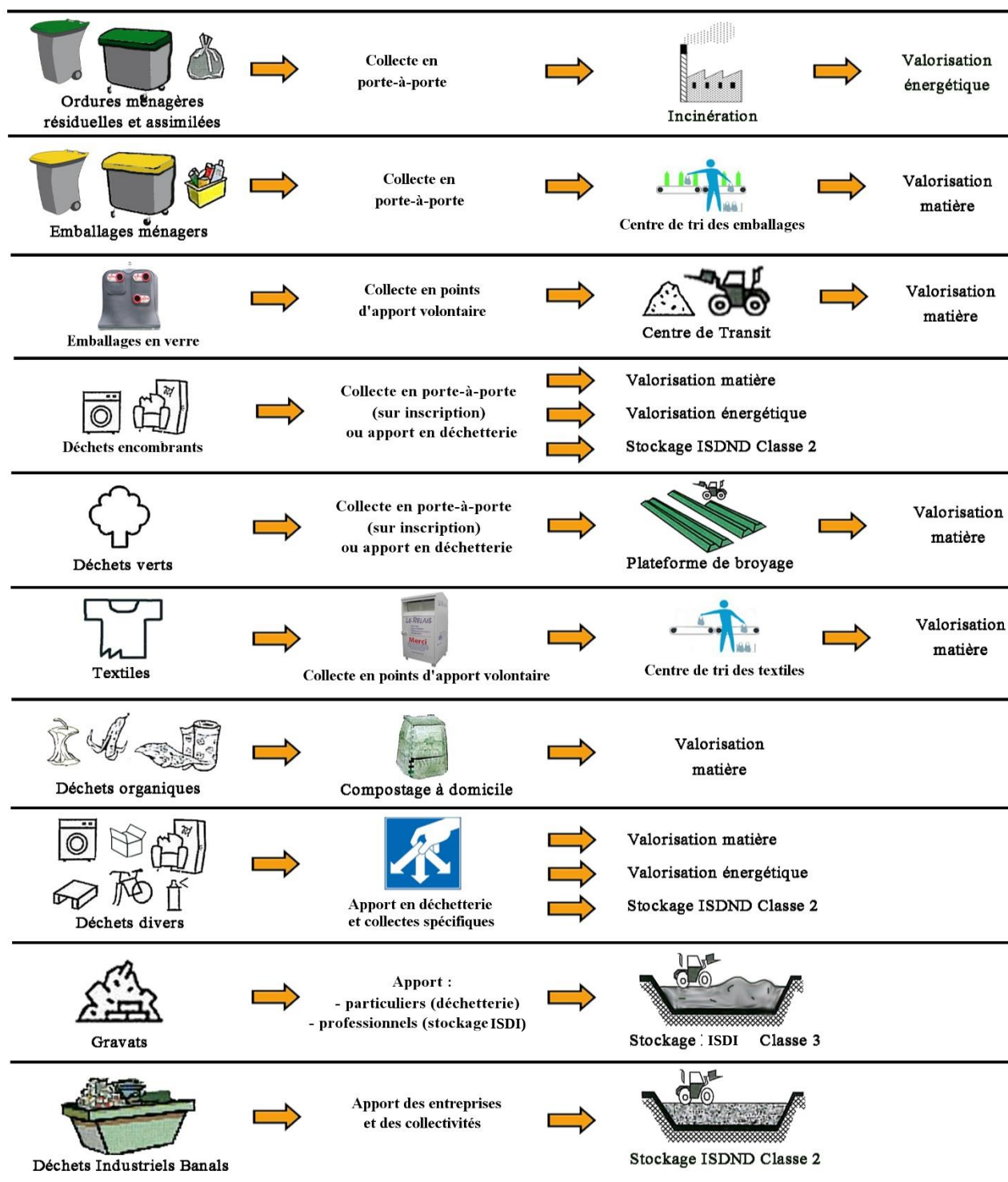
ABIDOS	236
ABOS	487
ARGAGNON	729
ARNOS	71
ARTHEZ-DE-BEARN	1 796
ARTIX	3 471
BAIGTS-DE-BEARN	811
BALANSUN	244
BELLOCQ	895
BESINGRAND	122
BIRON	605
BONNUT	674
BOUMOURT	134
CARDESSE	260
CASTEIDE-CAMI	239
CASTEIDE-CANDAU	221
CASTETIS	600
CASTETNER	154
CASTILLON D'ARTHEZ	289
CESCAU	517
CUQUERON	180
DOAZON	189
HAGETAUBIN	542
LAA-MONDRANS	402
LABASTIDE-CEZERACQ	555
LABASTIDE-MONREJEAU	536
LABEYRIE	108
LACADEE	137
LACOMMANDE	231
LACQ	705
LAGOR	1 217

LAHOURCADE	730
LANNEPLAA	321
LOUBIENG	453
LUCQ-DE-BEARN	972
MASLACQ	825
MESPLEDE	316
MONEIN	4 501
MONT-ARANCE-GOUZE-LENDRESSE	1 025
MOURENX	7 068
NOGUERES	154
ORTHEZ	10 982
OS-MARSILLON	453
OZENX-MONTESTRUCQ	363
PARBAYSE	251
PARDIES	909
PUYOO	1 183
RAMOUS	474
SAINT-BOES	365
SAINT-GIRONS	159
SAINT-MEDARD	211
SALLES-MONGISCARD	298
SALLESPISSSE	592
SARPOURENX	274
SAULT-DE-NAVAILLES	830
SAUVELADE	268
SERRES-SAINT-MARIE	472
TARSACQ	511
URDES	272
VIELLENAVE-D'ARTHEZ	172
VIELLESEGURE	394

Carte des secteurs de collecte



2. ORGANISATION DE LA GESTION DES DECHETS



3. LES ORDURES MENAGERES

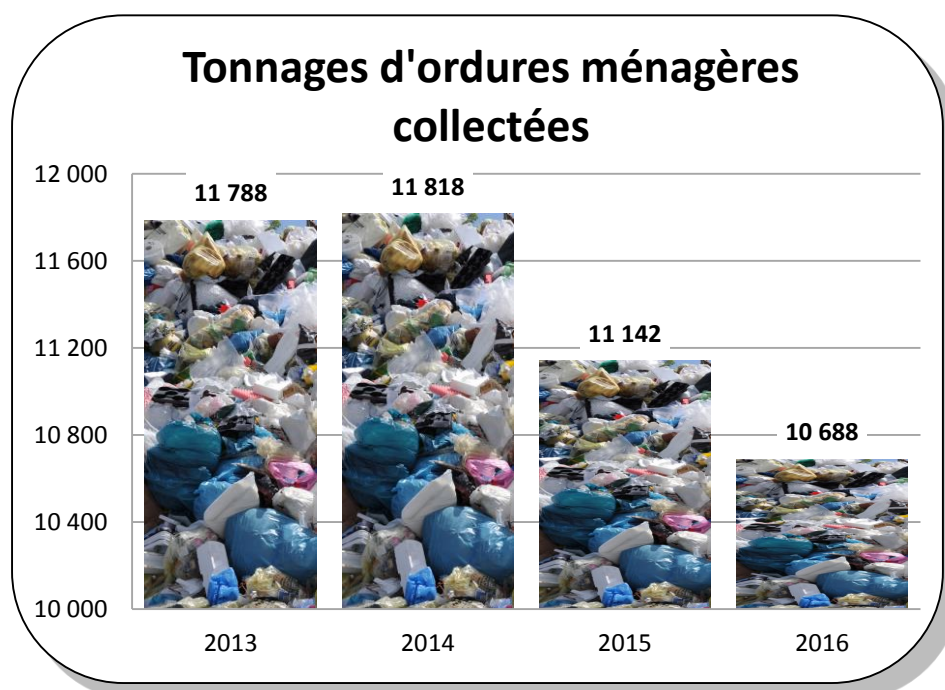
3.1. Description de la collecte

Les communes bénéficient de la collecte des ordures ménagères (OM) selon la répartition suivante :

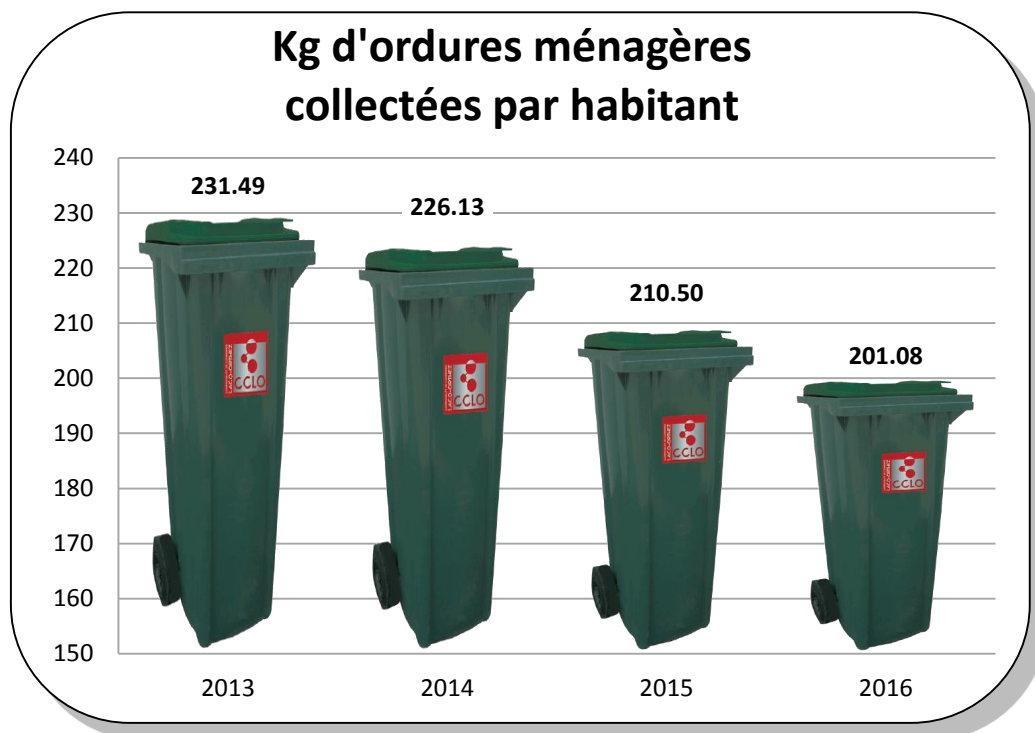
Secteurs		Nombres d'habitants	Fréquences / semaine	Equipements	Modes de gestion
Secteur Est	Secteur Est hors immeubles de Mourenx	18 612	1	Bacs individuels	PRESTATAIRE COVED
	Immeubles de Mourenx	4 313	2	Bacs collectifs	
Secteur Centre		9 306	1	Bacs individuels	PRESTATAIRE ATOUT VERT
Secteur Ouest	Secteur Ouest hors hyper-centre d'Orthez	19 142	1	Bacs individuels	REGIE
	Hyper-centre d'Orthez	1 782	2	Sacs	

3.2. Bilan quantitatif

La production d'ordures ménagères pour l'année 2016 pour l'ensemble de la communauté de communes de Lacq-Orthez est de **10 688 tonnes** ce qui représente une moyenne de **201,08 kg/hab./an.**



Ce service de collecte des ordures ménagères est proposé aux foyers du territoire mais aussi aux entreprises dont la quantité et la qualité des déchets sont assimilables à celles des ménages. Les entreprises sont intégrées dans les circuits de collecte. Ce tonnage ne reflète donc pas uniquement la quantité d'ordures ménagères produite par les habitants.



Ces déchets sont principalement acheminés vers l'Usine d'Incineration des Ordures Ménagères (UIOM) de Mourenx : 10 481 tonnes. 207 tonnes d'ordures ménagères sont traitées à l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) d'Orthez pour des raisons techniques (arrêt programmés de l'incinérateur, pannes).

3.3. Bilan financier

Prestations	Prestataires	Dépenses en € TTC	Recettes en € TTC
Collecte secteur Est	COVED	507 983,24	-
Collecte secteur Centre	ATOUT VERT	262 982,56	-
Collecte secteur Ouest	REGIE	527 302,09	-
Transfert des OM d'Orthez à l'UIOM	REGIE	28 628,57	-
Traitement des OM	SEMARIV	1 492 067,80	445 121,89
	REGIE	31 089,00	
TOTAL		2 850 053,26	445 121,89

590 bacs ont été achetés en 2016 pour un montant total de 36 538,80 € TTC.

**Le coût complet de ce service est de 2 404 931,36 € TTC soit 225€ TTC/tonne.
Le coût par habitant (soit 53 155 habitants) est de 45,24 € TTC.**

4. LES EMBALLAGES MENAGERS – JOURNAUX REVUES ET MAGAZINES

4.1. Les Eco organismes

Eco Emballages pour les emballages

Sont considérés comme emballages ménagers les briques alimentaires, flacons plastiques, boîtes en acier et aluminium, les emballages cartonnés, les bouteilles et pots en verre. Le recyclage de ces déchets fait l'objet d'un contrat avec Eco Emballages pour une durée de 6 ans (jusqu'au 31 décembre 2016). Ce contrat (dit contrat CAP Barème E) a fait l'objet d'un avenant de prolongation pour l'année 2017, année de transition vers le nouveau Barème F.

Ce contrat permet d'avoir un soutien administratif, technique et financier pour le suivi de la collecte, le tri et le recyclage des emballages. Il repose sur des soutiens incitatifs à la performance (quantités de matériaux recyclés). Les objectifs de ce barème sont basés sur ceux fixés par le Grenelle de l'Environnement (juillet 2009).

Pour chaque matériau, la collectivité a fait le choix d'un mode de reprise qui assure :

- une garantie de reprise et de recyclage des matériaux collectés,
- des prix de reprise minimum,
 - uniques (offre nationale) dans le cas de l'option filière,
 - négociés directement avec les repreneurs dans le cas de l'option fédération,
- un suivi des apports aux repreneurs selon les prescriptions techniques minimales « relatives » à chaque catégorie de matériaux.

La communauté de communes participe, avec l'ensemble des collectivités adhérentes au centre de tri de Sévignacq, à la seconde phase de l'expérimentation pour l'extension des consignes de tri des plastiques et des petits aluminiums.

Ainsi, depuis le mois de novembre 2015, les consignes de tri aux habitants ont évolué vers une extension à tous les emballages.

Options de reprise par matériau:

Options choisies	Matériaux	Filières de valorisation	Prix moyen de reprise en €/tonne
Option fédération Depuis le 01/07/2014	Aluminium	COVED	369,92
	Briques alimentaires	PAPREC	10,00
	Acier	COVED	88,50
	Cartonnettes	PAPREC	75,13
	Cartons issus des déchetteries et des professionnels	VEOLIA / PAPREC	40,93
	Acier issu des mâchefers	BARTIN RECYCLING	70,00
Option filière Depuis le 01/07/2011	Plastiques	VALORPLAST	141,12
	Verre	OI-MANUFACTURING	23,31

Détail des soutiens financiers pour la collectivité (Eco Emballages):

Soutiens	Objectifs	Soutiens 2015	Soutiens 2016 (estimatif*)
Soutien au service de la collecte sélective	Valoriser les résultats de recyclage des matériaux de la collecte sélective	310 919,37	372 169,45
Soutien à l'action de sensibilisation auprès du citoyen	Développer la sensibilisation du citoyen	23 891,81	27 318,51
Soutien au Développement Durable	Inciter à une démarche qualité durable (prise en compte des performances écologique, économique et sociale du dispositif)	5 594,27	6 858,64
Soutien à la performance de recyclage	Inciter à l'amélioration des performances, accélérer le progrès	131 781,67	233 141,12
Soutien aux autres valorisations hors collecte sélective	Soutenir les autres tonnes contribuant à l'atteinte des 75% et les autres valorisations issues d'autres dispositifs : valorisation matière (métaux) et énergétique lors de l'incinération des ordures ménagères, etc.	66 640,41	57 318,39
Soutien aux plastiques expérimentaux	Soutenir les tonnes de plastique recyclées issues des consignes de tri élargies	4 058,40	42 191,20
Total		542 885,93	738 997,31

Eco Emballages a reversé à la communauté de communes un soutien aux tonnages triés :

- en 2013 : 576 324,99 €
- en 2014 : 537 968,79 €
- en 2015 : 542 885,93 € (chiffre actualisé par rapport au rapport 2015)
- en 2016 : 738 997,31 €, soit 36% de plus qu'en 2015 (estimatif*).

*Les soutiens sont versés sous forme d'acomptes trimestriels. Le solde est versé à la collectivité fin du premier semestre de l'année n+1 suite à l'édition d'un liquidatif.

Eco Folio pour les journaux, revues et magazines

Les journaux, revues, magazines (JRM) ne rentrent pas dans le cadre des soutiens Eco Emballages. Pour cela, l'éco-organisme Eco Folio a été créé en 2007 afin d'organiser, financer et accompagner la collecte, le tri et le recyclage de ces papiers.

Les soutiens sont versés en fonction des tonnages valorisés et sont répartis en 4 types de soutiens (recyclage, valorisation, incinération et élimination)

Eco Folio a reversé à la communauté de communes un soutien aux tonnages triés :

- en 2013 : 63 415,85 €
- en 2014 : 54 207,68 €
- en 2015 : 52 222,30 € (chiffre actualisé par rapport au rapport 2015)
- en 2016 : 55 221 € (estimatif).

4.2. Description de la collecte

Les collectes et le traitement sont organisés de la manière suivante :

- les emballages en verre sont collectés en apport volontaire dans les 236 colonnes spécifiques réparties sur le territoire puis transportés vers les verreries,
- l'ensemble des autres emballages ménagers (hors verre) est collecté en porte-à-porte en mélange selon les modalités détaillées ci-dessous. Ces emballages sont ensuite transportés au centre de tri de Sévignacq pour être triés puis mis en balles avant expédition vers les filières de valorisation.

Secteurs		Nb. d'hab.	Fréquences / semaine	Equipements	Modes de gestion
Secteur Est	Secteur Est hors immeubles de Mourenx	18 612	0,5	Bacs individuels	PRESTATAIRE COVED
	Immeubles de Mourenx	4 313	1	Bacs collectifs	
Secteur Centre		9 306	0,5	Bacs individuels	PRESTATAIRE ATOUT VERT
Secteur Ouest	Secteur Ouest hors hyper-centre d'Orthez	19 142	0,5	Bacs individuels	REGIE
	Hyper-centre d'Orthez	1 782	1	Caissettes	

Le tri est assuré par le syndicat mixte de traitement des déchets VALORBEARN.

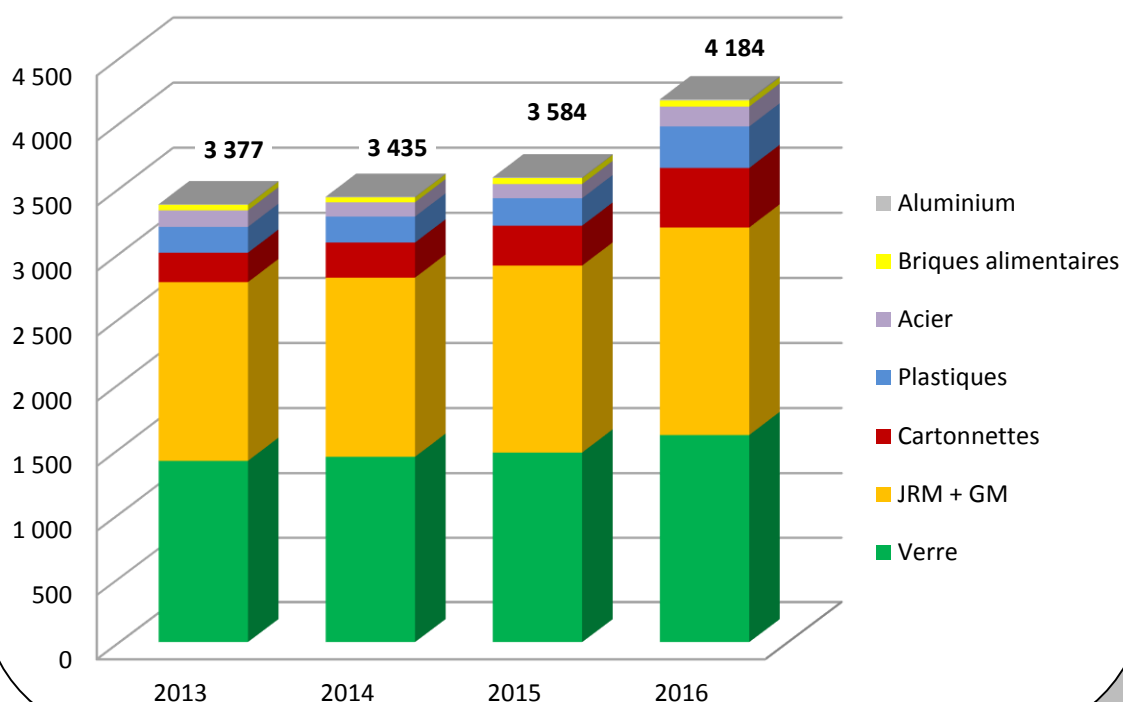
Les refus de tri sont incinérés à l'UIOM de Mourenx depuis le 1^{er} janvier 2016, condition sinéquanone dans le cadre de l'extension des consignes de tri.

4.3. Bilan quantitatif

En 2016, **4 184 tonnes** d'emballages ont été valorisées, ce qui représente **78,71 kg/hab/an soit une augmentation de 22% par rapport à 2015.**

Matériaux	2013	2014	2015	2016
Aluminium	3,84	4,12	5,20	8,82
Briques alimentaires	42,45	38,05	45,99	47,30
Acier	127,00	109,50	108,26	152,21
Plastiques	198,35	199,29	210,96	318,56
Cartonnettes	226,15	270,07	306,65	457,30
Journaux revues magazines	1 372,66	1 376,18	1 436,28	1 594,28
Verre	1 406,64	1 437,84	1 470,54	1 605,28
TOTAL emballages valorisés	3 377,33	3 435,05	3 583,88	4 183,75
Refus de tri	261,79	214,52	350,98	393,78

Tonnages d'emballages valorisés



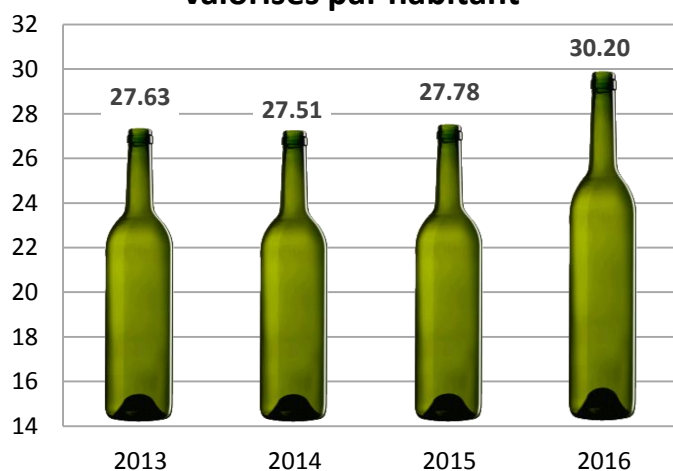
Ce service de collecte des emballages ménagers est proposé aux foyers du territoire mais aussi aux entreprises dont la quantité et la qualité des déchets sont assimilables à celles des ménages. Les entreprises sont intégrées dans les circuits de collecte. Ce tonnage ne reflète donc pas uniquement la quantité d'emballages ménagers produits par les habitants.

En 2016, il y a eu **393,78 tonnes de refus** sur 2 972,26 tonnes d'emballages livrés au centre de tri de Sévignacq (hors verre directement apporté au repreneur), soit 13,25% de refus de tri.

Kg d'emballages ménagers et JRM (hors verre) valorisés par habitant



Kg d'emballages en verre valorisés par habitant



4.4. Bilan financier

Dépenses

Prestations	Prestataires	Dépenses en € TTC
Collecte secteur Est	COVED	365 880,08
Collecte secteur Centre	ATOUT VERT	173 081,64
Collecte secteur Ouest	REGIE / PAPREC	296 478,00
Tri des emballages	VALORBEARN	542 800,10
Collecte du verre	SLR	66 058,88
Traitement des refus de tri	PAPREC / SEMARIV	44 462,14
TOTAL		1 488 760,84

650 bacs et 50 caissettes ont été achetés en 2016 pour un montant total de 37 346,40 € TTC.
Aucune colonne destinée à la collecte du verre n'a été achetée en 2016.

Recettes

Matériaux	Filières de valorisation	Recettes en € TTC
Aluminium	COVED	3 263,45
Briques alimentaires	PAPREC	473,03
Acier	COVED	13 470,81
Plastiques	VALORPLAST	44 954,87
Cartonnettes	PAPREC	34 356,82
Journaux revues magazines	VALORBEARN	148 451,81
Verre	OI MANUFACTURING	37 419,08
Soutiens estimés	ECO EMBALLAGES	738 997,31
Soutiens estimés	ECO FOLIO	55 221,00
TOTAL		1 076 608,18

**Le coût complet de ce service est de 412 152,66 € TTC soit 98,51 € TTC/tonne collectée.
Le coût par habitant (soit 53 155 habitants) est de 7,75 € TTC.**

5. LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

5.1. Description de la collecte

La collecte des encombrants en porte-à-porte est réalisée 1 fois par mois (le 3^{ème} mercredi du mois) sur inscription. Elle s'organise de la façon suivante :

Secteurs	Nombres d'habitants	Nombres de rendez vous	Nombres de foyers demandeurs	Modes de gestion
Secteur Est	22 925	352	149	PRESTATAIRE COVED
Secteur Centre	9 306	51	47	PRESTATAIRE ATOUT VERT
Secteur Ouest	20 924	160	123	REGIE

Chaque foyer peut bénéficier de ce service 2 fois par an, dans la limite de 2m³ par collecte. L'ensemble des logements collectifs du territoire bénéficient au même titre que l'habitat pavillonnaire de la collecte des encombrants. Le gestionnaire de résidence recense les encombrants à enlever et transmet la liste au service déchets. Le volume maximal collecté par immeuble est de 6m³. Les encombrants collectés sont évacués et triés en déchetteries.

5.2. Bilan quantitatif

La quantité d'encombrants collectée est de **58,86 tonnes**, dont 37,55 tonnes collectées par COVED, 6,15 tonnes collectées par ATOUT VERT et 15,16 tonnes en régie soit **1,11 kg/hab/an**.

Années	Tonnages collectés
2013	41,30
2014	45,99
2015	45,27
2016	58,86

Avant 2016, le tonnage collecté par la société COVED prenait uniquement en compte les déchets non valorisables.

5.3. Bilan financier

Prestations	Prestataires	Dépenses en € TTC
Collecte secteur Est	COVED	23 815,84
Collecte secteur Centre	ATOUT VERT	12 272,70
Collecte secteur Ouest	REGIE	5 265,26
TOTAL		41 353,80

Les coûts relatifs au traitement des encombrants sont inclus dans ceux des déchetteries.

**Le coût complet de ce service est de 41 353,80 € TTC soit 702,58 € TTC/tonne.
Le coût par habitant (soit 53 155 habitants) est de 0,78 € TTC.
Le coût par rendez-vous est de 73,45 € TTC.**

6. LA COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

6.1. Description de la collecte

La collecte des déchets verts en porte-à-porte est réalisée 1 fois par mois (le 1^{er} mercredi du mois) sur inscription. Elle s'organise de la façon suivante :

Secteurs	Nombres d'habitants	Nombres de rendez vous	Nombres de foyers demandeurs	Modes de gestion
Secteur Est	22 925	364	139	PRESTATAIRE COVED
Secteur Centre	9 306	140	42	PRESTATAIRE ATOUT VERT
Secteur Ouest	20 924	444	110	REGIE

Pour bénéficier de cette collecte, les déchets verts doivent être correctement présentés (en fagots pour les branchages, dans un contenant rigide ou sac le cas échéant, pour les feuilles et tontes) et dans la limite 2m³.

Les déchets verts collectés par les prestataires sont acheminés sur la plateforme de MONT COMPOST à Mont pour être compostés. Les déchets collectés en régie sont traités sur la plateforme de broyage d'Orthez gérée en régie.

6.2. Bilan quantitatif

La quantité totale de déchets verts collectés en porte à porte en 2016 est de **59,14 tonnes** dont 28,90 tonnes collectées par COVED, 7,86 tonnes collectées par ATOUT VERT et 22,38 tonnes en régie soit **1,11 kg/hab/an**.

Années	Tonnages collectés
2013	87,04
2014	83,18
2015	60,04
2016	59,14

6.3. Bilan financier

Prestations	Prestataires	Dépenses en € TTC
Collecte secteur Est	COVED	18 792,97
Collecte secteur Centre	ATOUT VERT	8 182,94
Collecte secteur Ouest	REGIE	4 300,94
Traitement secteur Est	MONT COMPOST	791,89
Traitement secteur Centre	MONT COMPOST	215,37
Traitement secteur Ouest	LOREKI / AGRICULTEURS	341,57
TOTAL		32 625,68

**Le coût complet de ce service est de 32 625,68 € TTC soit 551,66 € TTC/tonne.
Le coût par habitant (soit 53 155 habitants) est de 0,61 € TTC.
Le coût par rendez-vous est de 34,42 € TTC.**

7. LES TEXTILES USAGERS

7.1. Description de la collecte

La communauté de communes de Lacq-Orthez a mis en place la collecte et le traitement des textiles d'habillement, linge de maison et chaussures usagés (TLC). 39 bornes de collecte sont réparties sur le territoire (public et privé).

Mode de gestion

L'éco organisme ECO TLC gère cette filière par le biais de l'entreprise LE RELAIS 64. Celle-ci contribue à l'insertion de personnes en difficulté par la création d'emplois durables dans les domaines de la collecte, du tri et de la valorisation des textiles.

Les textiles déposés dans les points de collecte sont triés dans le centre de tri des textiles de Marciac (32). Selon leur état, ils sont ensuite :

- revendus à bas prix dans les friperies solidaires Ding Fring ou à l'étranger (61%),
- recyclés afin de fabriquer des laines d'isolation utilisées dans le bâtiment (26%),
- recyclés en chiffons d'essuyage pour l'industrie (10%),
- éliminés (3%) dont la majorité est valorisée énergétiquement.

L'Intermarché d'Artix dispose d'une borne de collecte en domaine privé en convention avec la société ECOVAL.

7.2. Bilan quantitatif

La quantité totale de textiles usagés collectés est de **200,90 tonnes** soit **3,78 kg/hab/an**.

Années	Tonnages collectés
2013	161,02
2014	175,46
2015	181,73
2016	200,90

7.3. Bilan financier

Prestations	Prestataires	Recettes en € TTC (estimatif)
Soutiens	ECO TLC	5 315,50
TOTAL		5 315,50

La collecte et le traitement des textiles usagés sont directement pris en charge par l'éco organisme ; aucun frais n'est donc à la charge de la collectivité.

On peut noter que ce détournement de déchets a permis de réduire les dépenses de traitement des ordures ménagères de 45 203€.

Les recettes de ce service sont de 5 315,50 € TTC.
Les recettes par habitant (soit 53 155 habitants) sont de 0,10 € TTC.

8. LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

8.1. Description du service

Les habitants de la communauté de communes peuvent bénéficier, sur demande, d'un composteur individuel et d'un bio-seau. Ce service a débuté entre 2004 et 2015 selon les secteurs.

8.2. Bilan quantitatif

En 2016, 227 composteurs ont été distribués aux foyers du territoire. Fin 2016, la communauté de communes compte 6 117 ménages équipés de composteurs individuels, soit 14 069 habitants ce qui représente 33% des foyers pavillonnaires.

En considérant que la production de déchets compostables est évaluée à 31% des déchets résiduels (donnée ADEME), on estime que 997 tonnes d'ordures ménagères sont détournées, soit 8,52% du tonnage produit.

8.3. Bilan financier

Les composteurs sont remis gratuitement aux foyers volontaires.

Aucun composteur n'a été acheté en 2016.

On peut noter que ce détournement de 997 tonnes de déchets a permis de réduire les dépenses de traitement des ordures ménagères de 224 328 €.

9. LES DECHETTERIES

9.1. Description du service

Au 1^{er} janvier 2016, la communauté de communes de Lacq-Orthez gère 8 déchetteries. La gestion du haut de quai est assurée en régie. Les bas de quai des déchetteries d'Arthez-de-Béarn, Monein, Cardesse, Lucq-de-Béarn, Maslacq et Mourenx sont gérés par des prestataires privés. Les bas de quai des déchetteries d'Orthez et Ramous sont gérés en régie (excepté pour la collecte et le traitement des bois et ferrailles).

Le service a fait l'objet d'une réorganisation effective à compter du 1^{er} avril 2016 en vue d'harmoniser et d'optimiser le fonctionnement des déchetteries sur l'ensemble du territoire.

L'harmonisation et l'optimisation

L'étude d'harmonisation et d'optimisation de la gestion des déchetteries a porté sur :

- Le maillage des déchetteries. Plusieurs facteurs ont amené la fermeture de la déchetterie de Cardesse. Dès le 4 février, le nombre de site est ainsi porté à 7 pour l'ensemble du territoire.
- Les horaires d'ouverture, harmonisés en fonction des sites :
Déchetteries de Monein, Mourenx et Orthez : 42h en hiver et 48h en été
Déchetteries d'Arthez-de-Béarn, Maslacq et Ramous : 21h en hiver et 24h en été
- L'organisation et les conditions de travail des agents, favorisant des roulements de travail sur plusieurs déchetteries avec des horaires et un planning fixe.
- De même, en raison de la forte hausse du coût proposé par les candidats pour la gestion du bas de quais, les élus ont décidé de reprendre en régie ce service. Une organisation est spécifiquement mise en place afin d'assurer ce service en mutualisant un véhicule avec le service espaces verts de la collectivité et en intégrant cette prestation dans le fonctionnement du service. Un agent de maîtrise dédié à l'organisation du service déchetterie et un chauffeur ont été recrutés. Le parc de bennes a été revu afin d'assurer ce service en autonomie.

Les bennes

La communauté de communes possède un parc de 29 bennes de 15 à 30m³. Les bennes dédiées au bois, à la ferraille et aux pneus sont mise à disposition par les repreneurs.

Détail du nombre de bennes en place par déchetterie

	ARTHEZ- DE-BEARN	MONEIN	ORTHEZ	RAMOUS	CARDESSE Jusqu'au 4 février	LUCQ-DE- BEARN	MASLACQ	MOURENX	TOTAL
Pneus	0	1	0	0	0	0	1	1	3
Cartons	1	1	1	1	0	0	1	1	6
Ferraille	1	1	1	1	1	1	1	1	8
Bois	1	1	1	1	0	0	1	1	6
Tout venant	1	2	2	1	1	1	1	1	10
Gravats	1	1	1	1	0	0	1	1	6
Déchets verts	1	2	2	1	1	1	1	1	10
TOTAL	6	9	8	6	3	3	7	7	49

Les bennes pneus sont positionnées hors quai, de même que la benne de déchets verts de la déchetterie de Lucq-de-Béarn.

Le personnel

14 agents sont affectés aux postes de gardien de déchetterie et 2 agents aux transferts de bennes et 1 chef d'équipe.

Les conditions d'accès

Les déchetteries sont ouvertes gratuitement à tous les administrés du territoire. Les professionnels peuvent se rendre à celles d'Orthez et de Ramous sous conditions et facturation en fonction des apports. Dans les autres déchetteries, les professionnels sont tolérés pour des apports en qualité et quantité assimilables à ceux produits par un ménage.

La surveillance en dehors des heures d'ouverture

Dans le cadre de la protection des biens et des personnes, et suite à de nombreuses intrusions en dehors des horaires d'ouverture des déchetteries, les déchetteries de Mourenx (2005), Orthez (2011), Ramous (2012) et Monein (2014) sont équipées d'un système de vidéo-protection. Ce dispositif est complété par une télésurveillance sur les déchetteries d'Orthez, Ramous et Monein.

Fréquentation

En 2016, les déchetteries de la communauté de communes de Lacq-Orthez ont accueilli **205 836 usagers** répartis selon le tableau ci-dessous.

Les horaires d'ouverture ont été modifiées à compter du 1^{er} avril 2016.

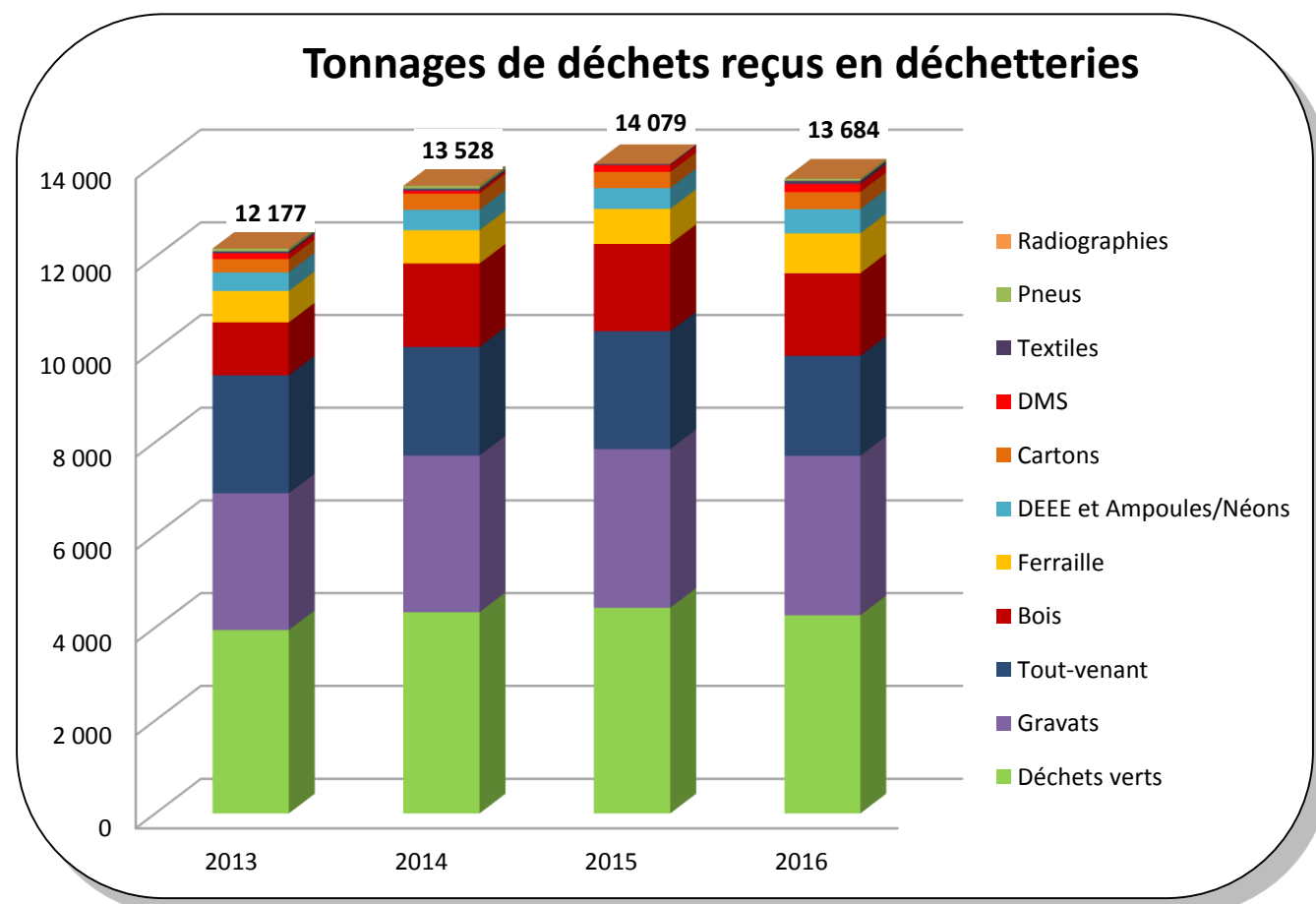
Déchetteries	Fréquentations	Temps annuel d'ouverture en heures	Nb. d'usagers/ heure	Tonnages 2016	Quantités par apport en kg
Arthez-de-Béarn	19 875	1 361	14,60	1 115,96	56,15
Cardesse	19	48	0,40	1,78	93,68
Lucq-de-Béarn	757	166	4,56	39,07	51,61
Maslacq	18 742	1 310	14,31	1 043,00	55,82
Monein	43 979	2 181	20,16	2 427,99	55,32
Mourenx	62 141	2 295	27,08	4 346,63	70,00
Orthez	47 038	2 258	20,83	3 600,25	76,54
Ramous	13 285	1 056	12,58	1 098,48	82,69
TOTAL	205 836	10 675	-	13 684,35	-
MOYENNE	-	-	14,31	-	66,48

Filières de valorisation

Matériaux	Prestataires	Exutoires
Radiographies	RECYCLM	Valorisation matière
Pneus	VALPAQ	Valorisation énergétique
Textiles	LE RELAIS	Revente – valorisation matière
Piles (DMS*)	COREPILE	Valorisation énergétique ou matière
Huiles alimentaires (DMS)	SIAP	Valorisation énergétique ou matière
Huiles minérales (DMS)	DARGELOS	Valorisation énergétique ou matière
DDS* (DMS)	ECODDS – SIAP – RECYDIS	Incinération
Cartons	PAPREC	Valorisation matière
DEEE et Lampes/Néons	ECOLOGIC – RECYLUM	Valorisation énergétique et matière
Ferraille	DECONS – VEOLIA	Valorisation matière
Bois	EGGER	Industries panneautières
Tout venant	CCLO	Enfouissement classe 2
Gravats	CCLO	Enfouissement classe 3
Déchets verts	CCLO – MONT COMPOST	Valorisation matière

*DMS : Déchets Ménagers Spéciaux / DDS : Déchets Diffus Spécifiques (pots de peinture, solvants, produits phytosanitaires, etc.)

9.2. Bilan quantitatif



Détail quantitatif par matériau et par déchetterie

La quantité totale de déchets collectés en déchetteries est de **13 684 tonnes** soit **257,44 kg/hab/an**.

Déchets		Arthez-de-Béarn	Cardesse	Lucq-de-Béarn	Maslacq	Monein	Mourenx	Orthez	Ramous	TOTAL
Radiographies		-	-	-	-	0,07	0,11	-	-	0,18
Pneus		-	-	-	6,74	15,40	23,16	-	-	45,30
Textiles		5,31	-	-	4,07	15,59	22,67	15,95	2,83	66,42
DMS	Piles	0,59	-	-	0,54	0,73	1,59	1,92	0,31	5,68
	Huiles alimentaires	0,27	-	-	0,31	0,29	0,61	0,84	0,74	3,05
	Huiles minérales	2,70	-	0,50	4,00	5,85	11,18	4,90	1,00	30,13
	DDS	14,51	-	0,74	13,52	22,99	46,18	29,81	8,74	136,49
Cartons		30,35	-	-	23,02	52,70	115,50	110,11	39,88	371,56
DEEE et Lampes/Néons		52,56	-	-	53,13	83,43	151,38	143,27	36,37	520,14
Ferraille		71,42	0,86	6,19	74,37	144,11	259,49	242,18	62,78	861,40
Bois		162,98	-	-	141,84	288,40	550,26	506,90	130,94	1 781,32
Tout-Venant		199,14	-	21,42	202,24	300,18	624,68	619,38	189,68	2 156,72
Gravats		320,00	-	-	214,00	668,00	1 070,00	897,54	271,54	3 441,08
Déchets verts		256,14	0,92	10,22	308,38	835,24	1 472,86	1 027,46	353,66	4 264,88
TOTAL		1 115,96	1,78	39,07	1 046,16	2 432,99	4 349,67	3 600,25	1 098,48	13 684,35

9.3. Bilan financier

Dépenses par déchetterie

DECHETS	ARTHEZ-DE-BEARN	CARDESSE	LUCQ-DE-BEARN	MASLACQ	MONEIN	MOURENX	ORTHEZ	RAMOUS	TOTAL
Pneus	-	-	-	0,00	984,96	148,80	-	-	1 133,76
DMS	3 727,59	-	779,99	4 476,49	9 283,42	16 619,86	13 855,16	3 548,23	52 290,74
Cartons	5 573,56	-	-	2 995,94	8 947,75	17 345,04	2 940,31	3 994,38	41 796,98
Ferraille	304,05	152,02	152,02	456,07	456,07	2 128,33	0,00	0,00	3 648,57
Bois	179,28	-	-	156,02	317,24	605,29	557,59	144,03	1 959,45
Tout-Venant	27 404,92	-	4 081,55	25 142,77	45 520,03	109 214,67	68 623,04	26 845,81	306 832,80
Gravats	4 142,09	-	-	2 687,42	6 217,10	8 612,72	3 439,61	3 328,65	28 427,60
Déchets verts	15 058,68	177,23	1 416,25	17 469,79	46 857,93	69 903,64	22 948,88	19 156,06	192 988,45
Personnel	41 687,07	-	12 526,07	41 879,07	138 271,57	173 037,82	124 245,22	48 025,67	579 672,49
TOTAL	98 077,24	329,26	18 955,89	95 263,57	256 856,07	397 616,17	236 563,36	105 042,83	1 208 750,83

Recettes par déchetterie

DECHETS	ARTHEZ-DE-BEARN	CARDESSE	LUCQ-DE-BEARN	MASLACQ	MONEIN	MOURENX	ORTHEZ	RAMOUS	TOTAL
Radiographies	-	-	-	-	35,50	52,50	-	-	88,00
DMS	737,09	-	30,37	681,86	1 709,63	3 718,05	1 280,12	405,01	8 562,13
Cartons	1 353,06	-	-	1 013,96	2 612,00	5 772,32	3 523,52	1 276,16	15 551,02
DEEE et Lampes/Néons	2 550,15	-	-	2 408,03	5 668,48	11 360,40	10 424,07	1 764,20	34 175,33
Ferraille	7 363,00	38,70	629,60	7 924,79	15 873,84	27 592,68	27 216,40	7 226,62	93 865,63
TOTAL	12 003,31	38,70	659,97	12 028,64	25 899,45	48 495,95	42 444,11	10 671,99	152 242,11

**Le coût complet de ce service est de 1 056 508,72 € TTC soit 77,21 € TTC/tonne.
Le coût par habitant (soit 53155 habitants) est de 19,88 € TTC.**

10. L'USINE D'INCINERATION DES ORDURES MENAGERES

10.1. Présentation de l'installation

L'usine d'incinération des ordures ménagères a été mise en service en septembre 1990. Elle est équipée d'un système de traitement des fumées par voie sèche, mais également d'un système de récupération d'énergie sous forme de vapeur, qui est ensuite vendue à la plateforme SOBEGI (18 437 tonnes).

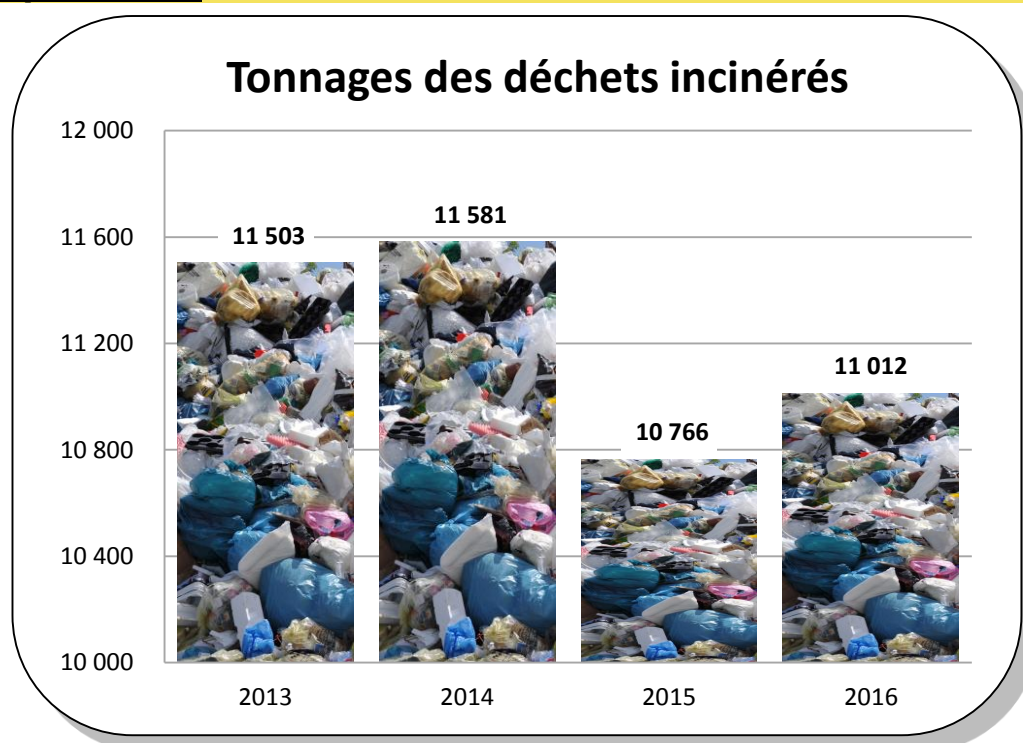
10.2. Mode de gestion

L'exploitation de l'usine d'incinération a été confiée à la société SEMARIV pour une durée de 7 ans à compter du 1^{er} mars 2009. Ce contrat a été prolongé par un avenant de 6 mois, soit jusqu'au 31 août 2016. Suite à un nouvel appel d'offre lancé durant l'année 2016, l'exploitation a, de nouveau, été confiée à la société SEMARIV.

L'UIOM génère 3 sous-produits :

- l'acier incinéré valorisé par la société BARTIN RECYCLING et soutenu dans le contrat Eco Emballages : 227,68 tonnes,
- les Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM) acheminés et stockés en Mayenne dans un CET de classe 1 : 332,12 tonnes,
- les mâchefers utilisés en sous couche routière : 2 418,46 tonnes.

10.3. Bilan quantitatif



La hausse du tonnage incinéré s'explique par le traitement des refus de tri (393,78 tonnes) et le traitement de la totalité des tonnages d'OM (stockage durant les arrêts techniques).

Types de déchets	Tonnages
Ordures ménagères	
Secteur Est	4 553,52
Secteur Centre	1 770,84
Secteur Ouest	4 156,80
Total	10 481,16
Déchets industriels banals (DIB)	
Services techniques	140,14
Clients occasionnels	23,88
Total	164,02
Refus de tri des emballages	367,14
TOTAL	11 012,32

10.4. Bilan financier

Prestations	Prestataires	Dépenses en € TTC	Recettes en € HT
Exploitation UIOM	SEMARIV	1 364 562,00	-
Intéressement vapeur (HT)	SEMARIV	44 988,34	-
Traitement et stockage des REFION	SECHE	55 431,99	-
Transport des REFION	AUTAA	12 980,00	-
TGAP 2016 + nouvelle TGAP sur exploitation	DOUANES	45 480,88	-
Taxe foncière	IMPOTS	44 239,00	-
Traitement DIB incinérés	Clients occasionnels	-	460,00
Location bâtiment	SEMARIV	-	119 416,00
Vente vapeur HT (18€HT/tonne vapeur)	SOBEGI	-	331 866,00
Vente ferrailles	BARTIN RECYCLING	-	15 937,60
TOTAL		1 567 682,21	467 679,60

**Le coût complet de ce service est de 1 100 002,61 € TTC soit 99,89 € TTC/tonne.
Le coût par habitant (soit 53 155 habitants) est de 20,69 € TTC.**

11. LE POLE DE GESTION DES DECHETS D'ORTHEZ ET LE SITE D'ARTIX

11.1. Présentation des installations

Le pôle de gestion des déchets d'Orthez

Autorisé par arrêté préfectoral n°6362/2013/016 du 14 juin 2013, ce pôle se compose :

- **d'une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de classe 2**

Cette installation traite les DIB, les tout-venants de déchetteries et les ordures ménagères occasionnellement détournées de l'UIOM.

Les dépôts de DIB sont facturés 60 €/tonne + TGAP 40,16 €/tonne.

- **d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) de classe 3**

Cette installation traite les gravats et les déchets de démolition. Les dépôts sont facturés 15 €/tonne aux professionnels.

- **d'une plateforme de broyage de déchets verts**

Les dépôts sont facturés 40 €/tonne aux professionnels. Le broyat est évacué vers la filière agricole pour valorisation.

- **d'un quai de transfert**

Les ordures ménagères, les emballages ménagers et les cartons y sont stockés, conditionnés et évacués vers les filières de traitement.

Le site d'Artix

Autorisé par arrêté préfectoral n°07/ENV/17 du 10/09/2007, ce site est une Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI) de classe 3. Il est, depuis 2014, réservé aux bennes à gravats des déchetteries du territoire et aux besoins de la collectivité nécessitant l'évacuation de déchets inertes. Cette décision explique la baisse des tonnages observée pour ce site à partir de 2014.

11.2. Gestion des sites

Ces sites sont gérés en régie, à l'exception, sur le pôle de gestion des déchets d'Orthez :

- **du traitement des lixiviats**

Cette prestation est confiée à l'entreprise OVIVE. Le process de traitement mis en place par OVIVE est un biomembrat® BM 20 avec un traitement biologique, une unité d'ultrafiltration et une unité de traitement de finition sur charbon actif. 9 275 m³ de lixiviats ont été traités en 2016.

- **de la maintenance du pont bascule et du portique de mesure de la radioactivité**

Un contrôle annuel des bornes de mesures de la radioactivité a été réalisé par l'entreprise CANBERRA.

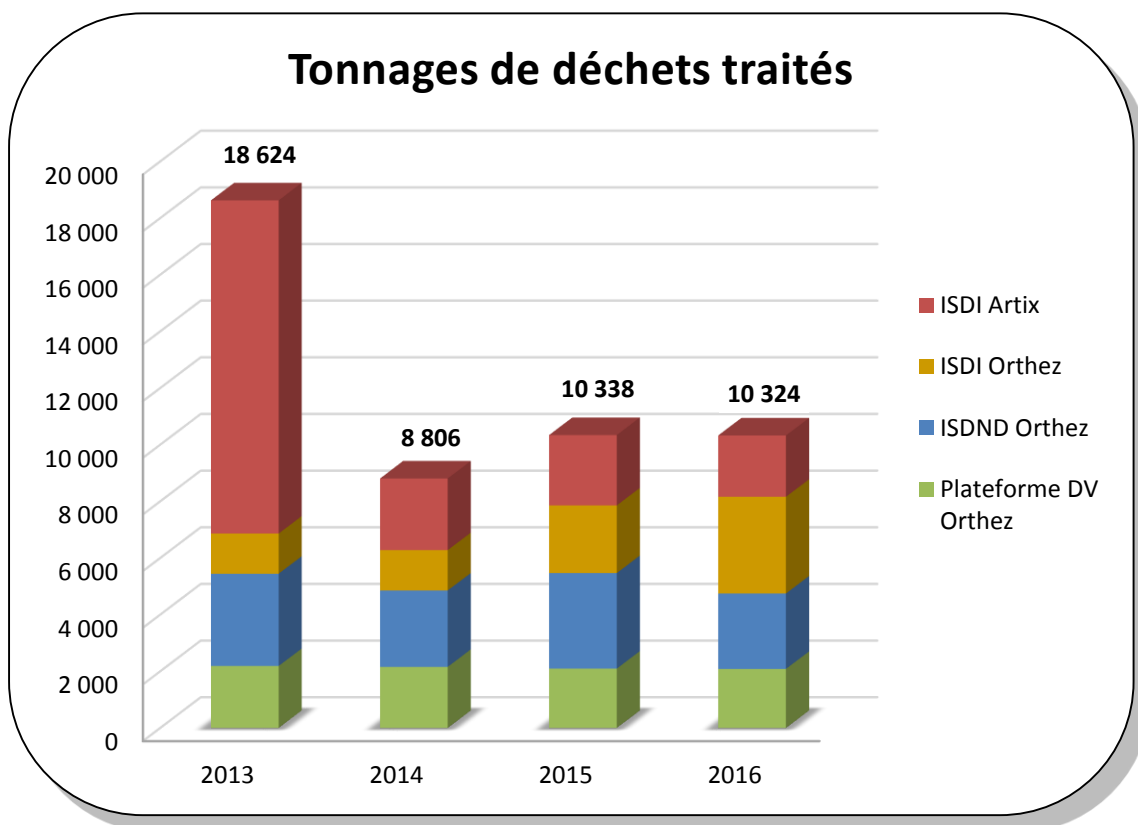
- **du broyage des déchets verts sur la plateforme d'Orthez**

Trois campagnes de broyage ont été réalisées en 2016 par l'entreprise LOREKI. 2 485 tonnes de broyat ont ainsi été évacuées et valorisées par la filière agricole.

- **de l'analyse des eaux**

Une auto-surveillance des eaux est rendue obligatoire par l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter. Les analyses nécessaires à cette dernière ont été réalisées par les Laboratoires des Pyrénées et des Landes et conforme à l'arrêté d'exploitation.

11.3. Bilan quantitatif



Types de déchets	Tonnages
ISDND Orthez	
Tout-venant particuliers	2 156,72
DIB entreprises	235,34
DIB collectivités	36,48
OM	207,26
Refus de tri	26,64
Total	2 662,44
ISDI Orthez	
Gravats particuliers	1 277,32
Gravats entreprises	704,06
Gravats collectivités	87,16
Déblais de terrassements collectivités	1 347,04
Total	3 415,58
Plateforme DV Orthez	
Déchets verts particuliers	1 470,98
Déchets verts entreprises	199,50
Déchets verts collectivités	412,04
Total	2 082,52
ISDI Artix	
Gravats déchetteries	2 163,76
TOTAL	10 324,30

En 2016, **8 160,54 tonnes** de déchets ont été traitées sur le pôle de gestion des déchets d'Orthez et **2 163,76 tonnes** sur l'ISDI d'Artix.

11.4. Bilan financier du pôle de gestion des déchets d'Orthez

Prestations	Prestataires	Dépenses en € TTC	Recettes en € TTC
Traitement des lixiviats	OVIVE / MOBIPUR	180 137,02	-
Maintenance bornes radioactivité	CANBERRA	1 794,23	-
Analyse des rejets	LABORATOIRES PYRENEES LANDES	12 709,20	-
TGAP 2016 + taxe d'exploitation	DOUANES	109 044,60	9 440,00
Traitement DIB	ENTREPRISES	-	14 120,40
Traitement gravats-déblais	ENTREPRISES	-	10 560,90
Traitement des déchets verts			
<i>Dépôts</i>	ENTREPRISES	-	7 526,40
<i>Broyage</i>	LOREKI	24 950,97	-
<i>Evacuation</i>	AGRICULTEURS	6 832,90	-
Exploitation du site (personnel, consommations, réparations, locations...)	REGIE	196 184,54	-
TOTAL		531 653,46	41 647,70

**Le coût complet de ce service est de 490 005,76 € TTC soit 60,05 € TTC/tonne.
Le coût par habitant (soit 53 155 habitants) est de 9,22 € TTC.**

12. LES DECHETS NON MENAGERS

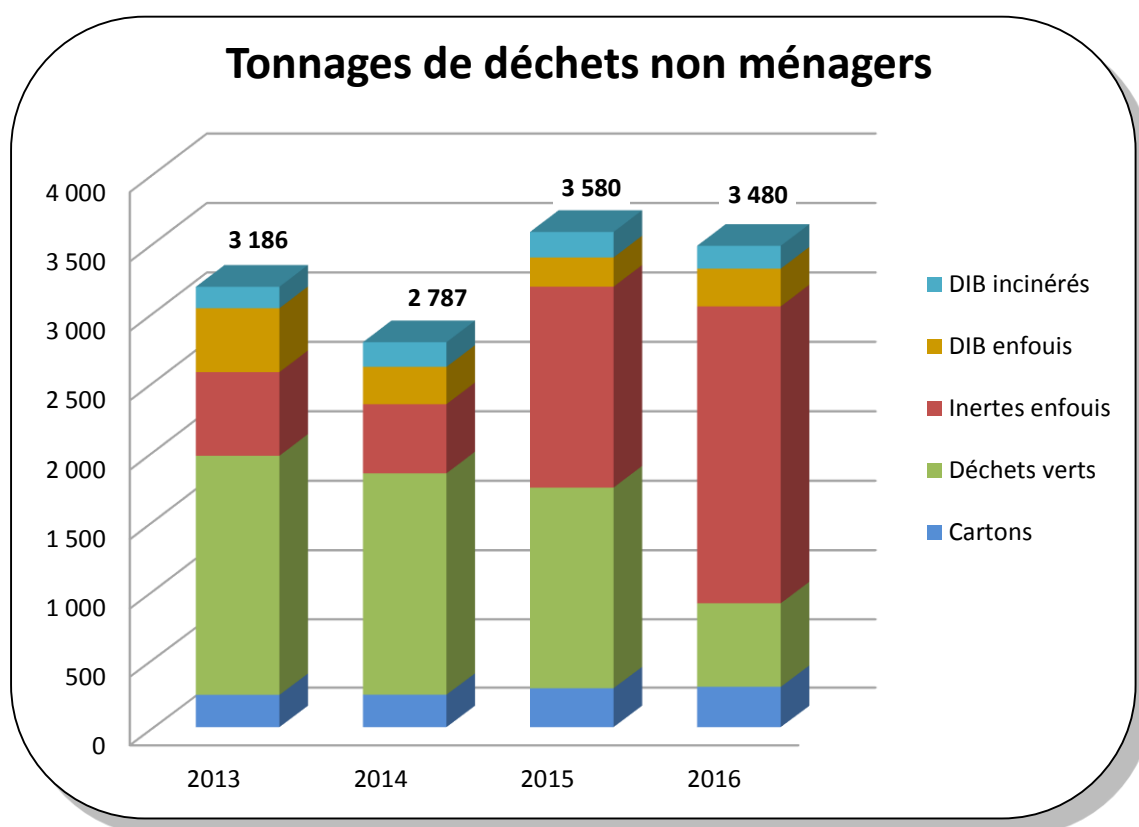
12.1. Désignation

Les déchets dits non ménagers sont les déchets issus de l'activité de certaines entreprises, artisans, commerçants et collectivités du territoire.

Les professionnels peuvent ainsi bénéficier :

- d'une collecte des ordures ménagères et emballages dans la mesure où les déchets présentés sont assimilés aux déchets d'un ménage et dans la limite de deux conteneurs par semaine. Les tonnages et les coûts sont intégrés dans la collecte et le traitement des ordures ménagères (cf. §3) et des emballages (cf. §4) ;
- d'une collecte des cartons toutes les semaines ;
- du traitement de leurs déchets non ménagers à l'ISDND et à l'ISDI d'Orthez ; et, pour des demandes occasionnelles spécifiques, à l'UIOM de Mourenx ;
- du traitement de leurs déchets issus de l'entretien des espaces verts/jardinage, par MONT COMPOST ou sur la plateforme de broyage des déchets verts d'Orthez.

12.2. Bilan quantitatif



		Tonnages	
		collectivités	entreprises
DIB	UIOM	140,14	23,88
	ISDND	36,48	235,34
Gravats	ISDI	1 434,20	704,06
Déchets verts		412,04	199,50
Cartons		294,75	
TOTAL		3 480,39	

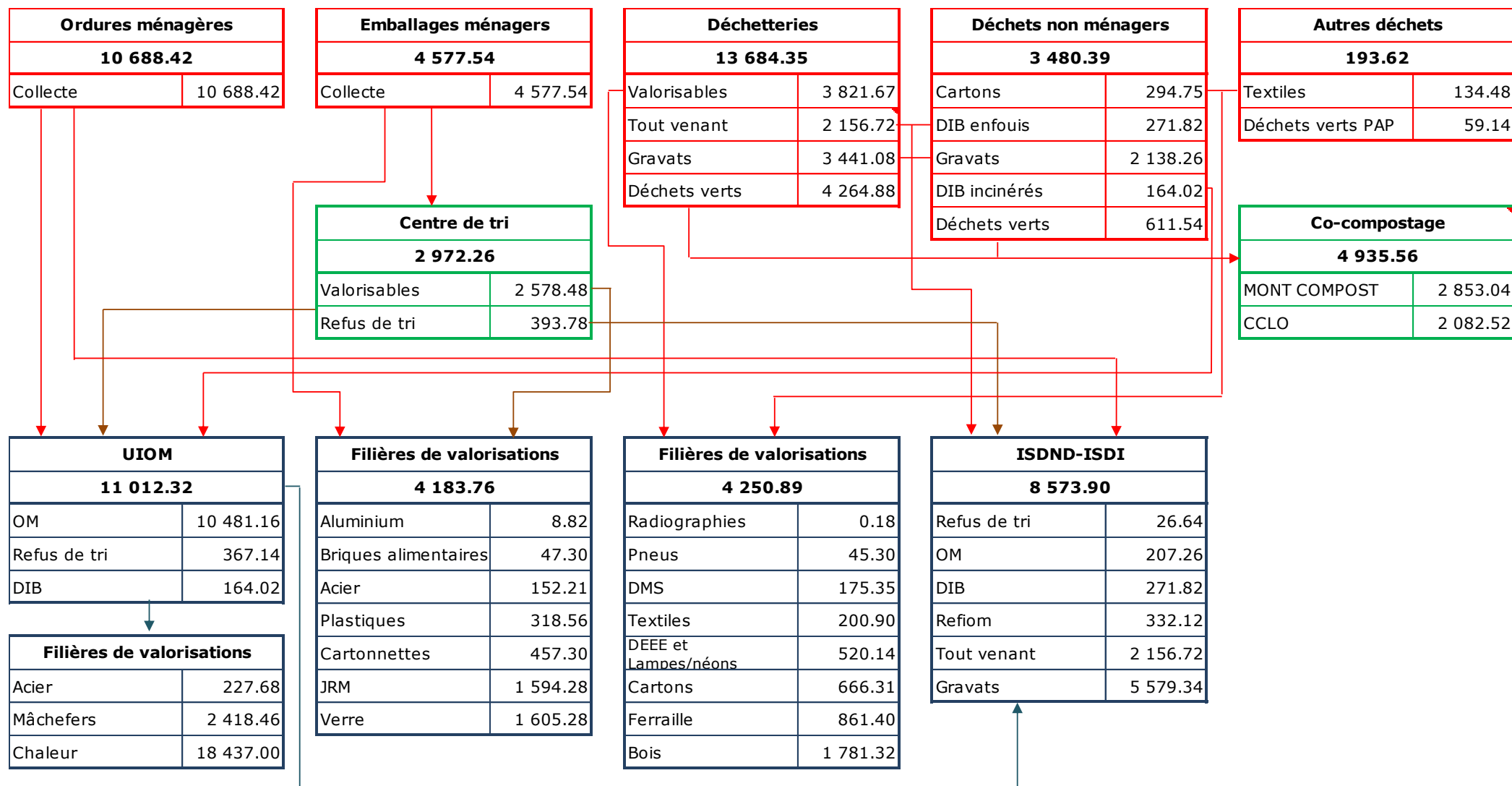
12.3. Bilan financier

Prestations	Prestataires	Dépenses en € TTC	Recettes en € TTC
Traitement des DIB			
<i>Incinération</i>	SEMARIV	24 200,00	460,00
<i>Enfouissement</i>	CCLO	27 182,00	23 534,00
Traitement des inertes	CCLO	32 073,90	10 560,90
Traitement des déchets verts			
<i>Dépôts</i>	ENTREPRISES	-	7 526,40
<i>Broyage</i>	LOREKI	7 326,95	-
<i>Evacuation</i>	AGRICULTEURS	2 006,51	-
Collecte et revente des cartons			
<i>Collecte</i>	COVED / ATOUT VERT / REGIE	114 100,36	-
<i>Revente</i>	PAPREC	-	11 720,00
TOTAL		206 889,72	53 827,70

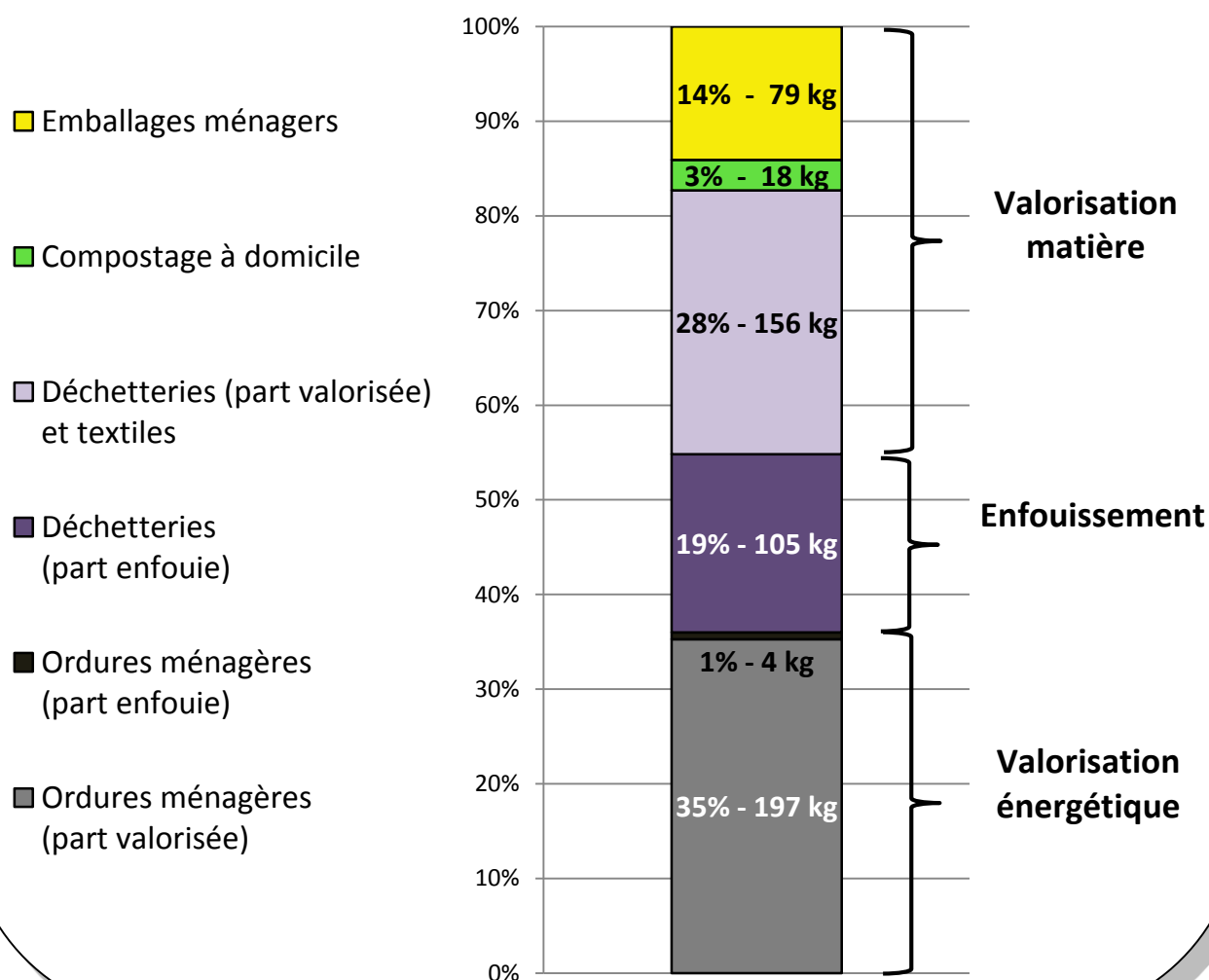
**Le coût complet de ce service est de 153 062,02 € TTC soit 43,98 € TTC/tonne.
Le coût par habitant (soit 53 155 habitants) est de 2,88 € TTC.**

13. BILANS

13.1. Bilan quantitatif (en tonnes)



Répartition des déchets produits par les habitants de la CCLO



13.2. Bilan des contrats

Prestataires	Prestations	Secteurs / Sites	Echéances des contrats
SLR	Collecte du verre	Tous secteurs	31/03/2021
COVED	Collecte des emballages, ordures ménagères, déchets verts, encombrants et cartons des professionnels	Secteur Est	31/03/2021
ATOUT VERT	Collecte des emballages, ordures ménagères, déchets verts, encombrants et cartons des professionnels	Secteur Centre	31/03/2021
PAPREC	Transport des emballages et des cartons des professionnels	Secteur Ouest	31/03/2021
VALORBEARN	Tri des emballages	Tous secteurs	31/03/2018

Prestataires	Prestations	Secteurs / Sites	Echéances des contrats
VEOLIA	Enlèvement des bennes des déchetteries	Arthez-de-Béarn, Cardesse, Lucq-de-Béarn, Maslacq, Monein, Mourenx	02/04/2016
EGGER	Collecte et traitement du bois	Déchetteries	31/03/2021
SIAP RECYDIS	Traitement des déchets diffus spécifiques	Déchetteries	06/02/2016 14/02/2021
DECONS	Collecte et traitement des ferrailles	Déchetteries	14/02/2021
SEMARIV	Exploitation	UIOM	31/08/2022
BARTIN RECYCLING	Reprise acier incinéré	UIOM	31/12/2016
AUTAA	Transport REFIOM	UIOM	31/12/2016
SECHE ENVIRONNEMENT	Traitement et stockage REFIOM	UIOM	31/12/2016
MONT COMPOST	Traitement des déchets verts	Secteurs Centre et Est	31/03/2021

13.3. Bilan sur le personnel de la CCLO

Répartition du personnel dans le service déchets

Service	Nombre d'agents ETP
Déchetteries	16,15
Collecte	17,65
Traitement	2,15
Encadrement administratif et technique	5,55
Mécanique	1,00
Animation	1,00
TOTAL	43,50

Les arrêts maladie

Service	Nombre d'agents	Nombre de jours d'arrêts
Déchetteries	11	1 232
Collecte	14	610
Traitement	2	71
Encadrement administratif et technique	3	193
Mécanique	0	0
Animation	1	131
TOTAL	31	2 237

Les accidents de travail

Service	Nombre d'agents	Nombre de jours d'arrêts	Nombre de Jours de soins
Déchetteries	2	31	0
Collecte	4	57	0
Traitement	0	0	0
Encadrement administratif et technique	0	0	0
Mécanique	0	0	0
Animation	0	0	0
TOTAL	6	88	0

13.4. Bilan financier

Mode de financement

En 2016, le service déchets a été financé par le biais d'un budget annexe, équilibré en partie par une dotation de 3 300 000 € en provenance du budget général.

Les fusions de 2011 et 2014 ont conduit au schéma suivant de financement du service :

- sur les secteurs d'Arthez de Béarn, Lagor et Monein, les attributions de compensation de chacune des communes ont été diminuées du montant de la taxe ou redevance perçue sur leur territoire ; charge à ces dernières de répercuter ou non, en partie ou en totalité sur les taxes ménages les sommes correspondantes.
- sur le secteur d'Orthez, la TEOM a été maintenue à un taux de 9,53% et de 7,25%. Dans l'attente de l'harmonisation fiscale ces taux ont été maintenus. Le montant perçu en 2016 est de 2 076 423,50 €.

A noter que depuis la fusion de 2011, où le délai de possibilité de coexistence de modalités différentes de financement des déchets était de 2 ans, ce délai est désormais de 5 ans.

Le 20 juin 2016, le conseil communautaire a validé le principe d'institution et de perception de la TEOM sur l'ensemble du territoire de la CCLO.

Synthèse des coûts 2016

<i>Nature du service</i>	<i>Dépenses en € TTC</i>	<i>Recettes en € TTC</i>	<i>Coûts complets en € TTC</i>	<i>Coûts complets en € TTC par habitant</i>
Ordures ménagères	2 850 053,26	445 121,89	2 404 931,36	45,24
Emballages ménagers	1 488 760,84	*1 076 608,18	412 152,66	7,75
Collecte encombrants	41 353,80	-	41 353,80	0,78
Collecte déchets verts	32 625,68	-	32 625,68	0,61
Collecte des textiles	-	5 315,50	-5 315,50	-0,10
Déchetteries	1 208 750,83	152 242,11	1 056 508,72	19,88
Déchets non ménagers	206 889,72	53 827,70	153 062,02	2,88
COÛT TOTAL	5 828 434,14	*1 727 799,88	4 095 318,75	77.04

*Montant estimé

Le coût complet du service est de **77 € TTC par habitant soit 9% de moins qu'en 2015.**

13.5. Référentiel

	QUANTITES en kg par habitant		COÛTS en € TTC par habitant	
	CCLO (2016)	Département 64 (2015)	CCLO (2016)	Moyenne nationale (2012)
Ordures ménagères	201	260	45	52
Emballages ménagers et JRM	79	80	8	7
Déchetteries	257	221	20	26
Total	537	561	73	85